



Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Cible 6 sur les espèces exotiques envahissantes

Engagement des parties prenantes



Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité, elles ont de graves conséquences négatives sur la biodiversité, la santé, les contributions de la nature aux populations et aux activités économiques parmi autres. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal comporte 23 cibles globales orientées vers l'action urgente pour la période allant jusqu'à 2030, et l'une d'entre elles, la cible 6, vise à faire face aux menaces posées par les espèces exotiques envahissantes (EEE).¹

L'introduction, la propagation et les impacts des EEE peuvent être prévenus et atténués grâce à une gestion efficace². Cependant, étant donné la nature transversale des EEE et la vaste échelle de leurs impacts sur plusieurs secteurs, le succès et l'efficacité de leur gestion nécessite l'engagement coordonné d'acteurs de multiples secteurs, y compris par exemple les autorités gouvernementales, société civile et le secteur privé, entre autres.

Approche pangouvernementale

Les gouvernements doivent coordonner leurs actions et élaborer des politiques **de manière transversale à travers de plusieurs départements**, par exemple; les départements de l'environnement, de l'agriculture et de la santé végétale et animale, des transports, du commerce, des douanes, du tourisme, de la science et de la recherche et de la santé humaine. Adopter une approche pangouvernementale renforcera la compréhension des EEE et de leurs impacts intersectoriels et facilitera l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de législations cohérentes, de stratégies nationales et de plans d'action. Il soutiendra également le développement de mécanismes de financement intégrés pour renforcer les mesures qui empêchent l'introduction et la propagation des EEE et éliminent ou atténuent leurs impacts. En outre, étant donné la nature internationale des invasions biologiques, les gouvernements peuvent **s'engager dans des mécanismes régionaux et internationaux** pour faciliter l'action commune et l'échange d'informations.

1 Target 6 <https://www.cbd.int/gbf/targets/6>

2 IPBES. 2023. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7430692>

Approche pansociétale

Il est également nécessaire d'impliquer différentes parties prenantes à travers la société, en particulier là où des avantages culturels ou économiques sont perçus en relation avec les EEE :

- **Les organisations de la société civile** peuvent jouer un rôle clé dans le changement de la perception du public à l'égard des EEE, faciliter le changement de comportement et renforcer le soutien aux actions de gestion. Elles peuvent également promouvoir des programmes de science citoyenne qui sont de plus en plus utilisés pour surveiller efficacement les introductions, la propagation et les impacts des EEE.
- **Les peuples autochtones et les communautés locales** sont touchés de manière disproportionnée par les EEE³ et peuvent jouer un rôle essentiel dans la surveillance et la gestion des EEE sur les terres qu'ils possèdent ou gèrent.
- **Les universités et les centres de recherche** peuvent entreprendre des activités de recherche pour combler les lacunes prioritaires en matière de données ou développer de nouvelles mesures de gestion des EEE.
- Les EEE sont transportées et introduites dans de nouveaux domaines souvent associés à des secteurs clés, tels que le transport maritime, la construction, l'horticulture ou le commerce d'animaux de compagnie et d'aquariums. Le **secteur privé** peut travailler avec les gouvernements pour mettre en œuvre des bonnes pratiques et des codes de conduite volontaires, ainsi que pour mettre en pratique des mesures de biosécurité dans l'ensemble des opérations et de la chaîne d'approvisionnement. En outre, le respect de la législation nationale et des instruments politiques régionaux et internationaux peut jouer un rôle majeur dans la prévention des impacts futurs des EEE. De nombreuses entreprises gèrent également des terres ou des eaux et peuvent travailler avec les gouvernements pour surveiller et gérer les EEE prioritaires.

³ IPBES. 2023. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7430692>

Une boîte à outils a été développée pour aider les Parties dans la mise en œuvre de la cible 6, et elle peut être consultée ici

www.cbd.int/invasive/cbdtoolkit

Contact:

Secretariat of the Convention on Biological Diversity
secretariat@cbd.int

More information on Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework: <https://www.cbd.int/gbf>

Ce matériel a été produit avec le généreux soutien du gouvernement japonais, par l'intermédiaire du Fond japonais pour la biodiversité, et de l'Union Européenne.



Sign targeting anglers to prevent spread of aquatic invasive species © J.N. Stuart CC BY NC ND 2.0

